

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot**

Ramée (la) - Tome III

Ramée (la), f., c^{ne} de la *Chapelle-Rainsouin*, à 2 kil. S. du bourg ; ancien prieuré de l'abbaye d'Évron. — *Capella de Rameia...*, In *Rameia duæ medietariæ...*, *Omnia quæ in Rameia contuli*, 1211 (Cart. d'Évron). — *Capella de la Ramée*, XIII^e s. (Cart. de la Couture, p. 222). — *Iter de Monteseuro ad locum de la Ramée*, 1457 (Tit. de la fab. de la Chapelle). — *Le chemin de Sainte-Suzanne à la Ramée*, 1523 (Cab. de la Beauluère). — *La chastellenie de la Ramée*, 1458 (Ibid.). — *Prieuré, étang, moulin de la Ramée* (Jaillot, Cassini). — L'acte de fondation du prieuré semble indiquer que la Ramée formait un petit pays, ou du moins un territoire étendu de défrichement où il pouvait y avoir plusieurs métairies, des bois, des étangs, etc. Féodalement c'était une châteltenie mouvante de la baronnie de Sainte-Suzanne, sur laquelle pourtant, en 1450, « depuis que la terre estoit hors de la subjection et jouissance des Anglois, » l'évêque du Mans réclamait par sa baronnie de Touvoie une suzeraineté qui ne lui était reconnue que pour les féages de Roullais. Sa juridiction et ses droits étaient considérables, s'étendant sur la Chapelle-Rainsouin, Nuillé-sur-Ouette, Saint-Léger, Saint-Georges-le-Flécharde et même Saint-Ouen-des-Vallons pour la prévôté de la Saint-Barthélemy. Le domaine comprenait un superbe étang de 150 hectares, alimenté par l'Ouette et desséché seulement en 1825, à la limite des communes de la Chapelle, Nuillé, Soulgé. Une île en émergeait. C'est au bord de cet étang que Jambe d'Argent vint au mois de septembre 1794 s'aboucher avec les chefs de la rive gauche et M. Jacques. Ses hommes y furent surpris. Lui-même, blessé grièvement, dut la vie à Piou, son camarade, qui l'emporta. Soigné au lieu des Genetais il se rétablit promptement.

Seigneurs : Payen de Vaiges, fondateur du prieuré, 1211. — Raoul de Thorigné fonde son anniversaire à Évron sur le lieu de la Ramée, 1251. — Pierre, comte d'Alençon, époux de Marie Chamaillard, cède en 1403 au seigneur de la Motte-Ferrant droit de pacage sur les rivages de l'étang de la Ramée, « au retrait des eaux ». L'étang ayant été laissé longtemps à sec, ce droit fut compensé par l'abandon de 8 journaux de terre. Jean, comte d'Alençon, petit-fils du précédent, fait prisonnier à la bataille de Verneuil, mit en vente une partie de ses terres du Maine, y compris la Ramée. Ses mandataires : Marie de Bretagne, Jeanne d'Orléans, Pierre, bâtard d'Alençon, Lancelot Frézeau, cédèrent la châteltenie à Jean de la Chapelle-Rainsouin, à condition de la relever de Sainte-Suzanne et en exceptant l'étang, le moulin, les mouteaux et pêcheries, les féages de Bray. L'acte est du 30 août 1427. Les seigneurs de la Chapelle se gardèrent bien d'aliéner dans la suite cette châteltenie dont ils étaient précédemment les vassaux.

Le prieuré, dédié à saint Thomas de Cantorbéry, fondé par Payen de Vaiges en 1211 pour deux religieux d'Évron, fut doté par lui de la chapelle qu'il avait fait construire, d'une maison, d'un jardin, d'un étang, de vignes, de diverses dîmes, des deux métairies de la Ramée, avec droit d'usage dans les bois qui les joignaient, même au bois vif pour leurs charrues. Le donateur céda encore ses droits de seigneur justicier, avec cette clause que s'il y avait duel judiciaire le seigneur laïque y présiderait ainsi qu'à l'exécution des condamnés à mort ou à la mutilation, l'amende appartenant au prieur. On mentionne encore en 1574 « la chapelle et le manoir y adjacent », mais en fait, le prieuré n'était plus desservi déjà depuis longtemps que par un chapelain chargé d'acquitter trois messes par semaine. La chapelle, servant aujourd'hui de grange, s'élève sur le roc vif, longue de 15 m., ayant sa porte en plein cintre encadrée dans une arcature en arc brisé, contreforts à la façade et une petite fenêtre romane au N. Un chœur en rond-point, ajouté au chevet du levant au XVIII^e s., renferme au-dessus d'un autel sans valeur les statues de la Vierge-Mère, des Trois-Maries, de saint Fort, de saint Thomas, de

saint François d'Assise. Le prieuré avec les fermes de la Poussinière et de la Goderie fut vendu nat^t, le 9 avril 1791, pour 36.971 lt.

Prieurs : Guillaume de *Joué*, 1458. — François de *Châteaubriant*, abbé d'Évron, 1486. — Pierre *Nepveu*, † 1572. — Claude *Girard*, cessionnaire de Jean *Guillet*, de Lévaré, prieur de Neuvy-Pailloux (Bourges), maintenu contre Jean Aubry, religieux d'Évron, † 1582. — Pierre *Barbes*, d'Évron, 1582. — Jean *Adelée* (V. ce nom) résigne le 23 février 1586. — Marin *Boudet*, de la Bigottière, 1586. — Guillaume de *Pleurs*, † 1596. — Pierre *Tanchon*, religieux d'Évron, 1596. — Christophe *Gouault* résigne le 8 octobre 1597. — Claude de *Laulne*, chanoine de Saint-Marcel de Paris, prétendant à la cure de Sully, au diocèse de Metz, résigne en novembre 1601. — Étienne de *Pleurs*, fils d'un conseiller à la Chambre des Comptes et de Denise Le Prestre, 1602, 1607. — Jacques *Fougu* l'aîné, chanoine de Paris, prieur de Beaupréau, parent de l'abbé de Saint-Serge, 1607. — René *Amellon*, † 1613. Il y eut alors compétition entre René de Blain, religieux d'Évron, Adrien Morissant, chanoine de Saint-Denis-du-Pas, 1614 ; Pierre Mortier et Claude Hutel, 1616. — Claude *Belot*, † 1620. — Antoine du *Ryer*, fils de noble Pierre du R. et de Catherine Mortier, de Paris, 1620, 1626. — Paul du *Ryer*, frère du précédent, âgé de onze ans. — N. *Le Vasseur*, 1681. — Jean-Baptiste *Le Paulmier* résigne, 1698. — Marin *Le Paulmier*, de Paris, étudiant à l'abbaye de Juilly, permute le 29 octobre 1714. — Pierre de *Cornouailles*, du même diocèse, seigneur de la Marre, chanoine de Saint-Thomas du Louvre, résigne, novembre 1756. — Achille-Léonard *L'Hôte de Beaulieu*, du diocèse de Senlis, fils de Marin-Léonard-Antoine L'H. de B., maître en la Chambre des Comptes, pensionnaire de M. Guilhard, près de l'Estrapade, paroisse Saint-Médard, 29 mai 1757-26 juin 1758. — Remy *Carré*, Bénédictin, sacristain du prieuré de la Celle-en-Brie, prieur de Saint-Maurice (la Rochelle), de Saint-André (Poitiers), 1758-19 juillet 1783. — Charles *Garotty*, du diocèse de Fréjus, capisel et grand chantre de la cathédrale, prieur de Chemars (Chartres), demeura plus tard à Paris, 1783, 1789.

Tit. de la fab. de la Chapelle-Rainsouin. — Chart. de la Chapelle-Rainsouin, au cab. de la Beauluère. — Duchemin-Descepeaux, *Lettres sur la Chouannerie*, t. II, p. 186. — *Rev. du Maine*, t. XIX, p. 209.